
ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA DIX-HUITIÈME SESSION DE LA COMMISSION

Mis à jour : 2 mai 2014

Dates : 1–5 juin 2014

Lieu : *Bandaranaike Memorial International Conference Hall (BMICH)*
Colombo, Sri Lanka

Horaire : 09:00 – 17:00 chaque jour

Président : M. Mauree Daroomalingum (Maurice) ; **Vice-présidents :** Dr Ahmed Mohammed Al-Mazroui (Oman) et M. Jeongseok Park (Rép. de Corée)

1. **OUVERTURE DE LA SESSION** (Hôte et président)
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DISPOSITIONS POUR LA SESSION** (président)
3. **ADMISSION DES OBSERVATEURS** (président)
Conformément à l'Article VII « Observateurs » de l'Accord portant création de la CTOI et à l'Article XIII « Participation des observateurs » du Règlement intérieur de la CTOI, la liste des observateurs (membres et membres associés de la FAO, organisations intergouvernementales et non-gouvernementales, consultants et experts) sera présentée par le président.
4. **MISE-À-JOUR SUR LES ACTIONS DÉCOULANT DE LA 17^E SESSION** (président & Secrétariat)
5. **RAPPORT DE LA 16^E SESSION DU COMITÉ SCIENTIFIQUE** (président du CS)
6. **RAPPORT DE LA 11^E SESSION DU COMITÉ D'APPLICATION** (président du CdA)
7. **RAPPORT DE LA 11^E SESSION DU COMITÉ PERMANENT SUR L'ADMINISTRATION ET LES FINANCES** (président du CPAF)
8. **PROPOSITION DE RÉVISION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA CTOI** (Australié)
9. **ÉVALUATION DES PERFORMANCES DE LA CTOI**
 - 9.1 *Progrès sur la mise en œuvre des recommandations du Comité d'évaluation des performances (Résolution 09/01 Sur les suites à donner à l'évaluation des performances)* (président & Secrétariat)
 - 9.2 *Termes de référence pour la seconde évaluation des performances de la CTOI* (président & Secrétariat)
10. **RÉFORME DE LA COMMISSION DES THONS DE L'OCÉAN INDIEN** (président et membres)
11. **MESURES DE CONSERVATION ET DE GESTION** (président et membres)
En 2012, la Commission a rappelé sa DÉCISION que la règle des 30 jours doit être strictement appliquée pour toutes les sessions futures, sauf accord préalable. Plus précisément, aucune proposition ne sera acceptée par le Secrétariat pour examen par la Commission si elle est reçue après le délai de 30 jours (para 88, rapport S16).
 - 11.1 *Mesures de conservation et de gestion courantes exigeant une action de la Commission en 2014 et 2015* (président)
 - 11.2 *Examen des objections reçues au titre de l'Article IX.5 de l'Accord portant création de la CTOI* (président)
 - 11.3 *Propositions de mesures de conservation et de gestion* (membres)

12. AUTRES QUESTIONS (président)

13. DATE ET LIEUX DES RÉUNIONS DE LA COMMISSION EN 2015 ET DE SES ORGANES SUBSIDIAIRES EN 2014 ET, PROVISOIREMENT, EN 2015 (président)

14. REVUE DE LA VERSION PROVISOIRE ET ADOPTION DU RAPPORT DE LA DIX-HUITIÈME SESSION DE LA COMMISSION (président)